

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Tridi 23 Prairial, an V.

(Dimanche 11 Juin 1797).

Bruit à Philadelphie de la trahison du général Rigaud, qui a livré aux Anglais la partie du sud de Saint-Dominique. — Maladie grave du pape. Mesures prises par les cardinaux pour éviter les lenteurs et les frais d'un conclave. Augmentation des troubles en Irlande et sur les escadres anglaises. — Arrestation des bâtimens qui entrent dans la Tanise, par les matelots insurgés. — Explosion d'une mine dans les environs d'Angers.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

De Philadelphie, le 4 avril.

Le citoyen Adet a cessé ses fonctions de ministre auprès de notre gouvernement, & il dispose tout pour son départ, qui aura lieu incessamment. Il emmène avec lui ses secrétaires de légation, & il vient de fréter un vaisseau pour le Havre.

Le bruit se répand ici que le général mulâtre Rigaud, qui occupoit la partie du sud de Saint-Dominique, vient de la livrer aux Anglais, qui lui conservent son commandement avec des appointemens considérables : on ajoute qu'il a livré, pour gârans de sa fidélité, ses deux sœurs aux Anglais.

ITALIE.

De Rome, le 14 mai.

A chaque instant on s'attend ici à la mort du pape, dont la maladie devient plus grave de jour en jour. Cet événement jette une grande fermentation dans le peuple, qui déjà élève la voix avec force contre les dilapidateurs qui ont profité de la foiblesse du souverain pour amasser des fortunes scandaleuses aux dépens du trésor public. Déjà on assure que le duc de Braschi, neveu du pape, a fait préparer un vaisseau pour s'enfuir aussi-tôt que son oncle ne sera plus. Quant aux cardinaux, ils prennent déjà des mesures pour tâcher d'éviter les lenteurs & sur-tout les frais d'un conclave, qui ne coûteroit pas moins de 500 mille écus : ils se proposent donc de se réunir dans un couvent ; & comme l'intervalle de la mort du pape à l'élection de son successeur pourroit être orageux, il paroît qu'ils tiendront secrète, pendant quelques jours, la mort de Pie VI, & qu'ils ne la feront connoître qu'en même-tems que le nom de celui qu'ils auront élu à sa place.

En attendant ce grand événement, il regne à Rome beaucoup de confusion ; la disette du numéraire augmente & le mécontentement général dans la même proportion.

De Bologne, le 23 mai.

Le général Buonaparte a écrit aux membres du corps

législatif de la république Cispadane, une lettre datée de Monbello le 19 mai, par laquelle il leur annonce qu'il a donné ordre pour réunir, conformément à leurs vœux, le Modenois, Reggio, Massa & Carrara, à la république Cisalpine, & la Romagne à la république Cispadane.

Les députés de ces pays, qui se trouvent maintenant à Bologne dans le corps législatif, se réuniront aussi-tôt après la réception de ces ordres, & nommeront six députés qui se rendront aussi-tôt à Milan pour faire partie des différens comités qui s'occupent de la formation des loix de la république Cisalpine ; les autres se retireront.

Le corps législatif se réunira aussi-tôt que les élections de la Romagne seront terminées, pour procéder à la nomination de son directoire.

Dès l'instant que les départemens seront organisés, le comité en donnera avis au général en chef, afin qu'il ordonne la suppression de tous les gouvernemens provisoires.

AUTRICHE.

De Vienne, le 25 mai.

Il se forme actuellement à une demi-lieue d'ici un camp de 15,000 hommes, qui se compose de recrues, de prisonniers échangés & de disséminés dans les batailles ou d'autres rencontres. Aussi-tôt que cette troupe sera mise sur le pied de guerre, elle passera en Italie.

Malgré la certitude de la paix, les braves Hongrois continuent leurs armemens. On évalue à 160 mille le nombre des hommes enrôlés dans les 54 comitats qui composent le royaume, en ne comptant pour chacun que 1000 hommes de cavalerie & 2000 d'infanterie. Il y en a plusieurs qui ont doublé ce nombre. L'archiduc Joseph a déjà commencé l'inspection de cette levée. Comme il est impossible que ces armemens soient dirigés contre les Français, qui ont déjà évacué notre territoire ainsi que les frontières de la Hongrie, il n'est nullement douteux que ces préparatifs ne se fassent pour en imposer au ton impérieux que la France & la Prusse prendront infailliblement au prochain congrès. C'est là le seul & vrai moyen d'obtenir une paix juste & honorable.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 29 mai.

Les carlois, tant dans les provinces prussiennes de

la Franconie que dans la Westphalie & dans l'électorat de Saxe, se font avec une activité extraordinaire. Ces armemens donnent lieu à une foule de conjectures. La nouvelle de la signature des préliminaires de paix entre la république française & l'empereur, qui a refusé avec hauteur la médiation de la Prusse, a produit à Berlin une sensation désagréable. Le roi de Prusse a perdu l'influence qu'il avoit dans le nord de l'Allemagne, depuis qu'on sait que l'intégrité de l'Empire a été la base des préliminaires. En ce moment, tous les états de l'Empire recherchent la protection de l'empereur.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 6 juin.

Les troubles continuent & l'inquiétude publique augmente. Si une mesure décisive & salutaire ne vient pas arrêter les progrès de cet esprit d'indépendance qui tend à tout désorganiser, une révolution est inévitable. Malheureusement le gouvernement, en perdant tous les jours de la confiance dont il a besoin, perd de sa force en proportion. Les adresses au roi pour le renvoi des ministres se multiplient. Les moyens de rigueur qu'on est déterminé à employer contre les insurgés d'Irlande, loin d'en imposer, paroissent les aggraver davantage. Tout y annonce une guerre civile de la nature la plus grave.

Quant à la révolte des matelots, le ton de sévérité qu'a conservé le ministère à leur égard, a fait échouer la négociation entamée ces jours derniers pour les ramener à l'obéissance & à la règle. Lorsque les insurgens ont appris que le gouvernement rejettoit leurs principales demandes, & qu'ils ont eu connoissance de la proclamation du roi contraire, leur audace n'a plus connu de bornes. Ils ont tenu, à bord du *Sandwich*, un conseil où ils ont arrêté que désormais la flotte mouillée au Nore ne s'appelleroit plus que LA RÉPUBLIQUE FLOTTANTE. Ils arrêtent presque tous les vaisseaux qui viennent de dehors pour entrer dans la Tamise, & ils les renvoient ensuite après en avoir enlevé tout ce qui leur convient. Ils ont exigé dernièrement du capitaine d'un bâtiment qui venoit d'Ecosse à Londres, un serment de fidélité aux matelots anglais. Tout le pays environnant est couvert de troupes destinées à réduire les mutins : on parle de bombarder les vaisseaux ; ce qui seroit une terrible extrémité, qui pourroit causer de grands dommages & entraîner à sa suite des maux plus grands encore.

M. Pitt a fait, le 3, à la chambre des communes, la première & la seconde lecture d'un bill pour déclarer félonie, & en conséquence faire punir de mort quiconque participera à la révolte, soit par des communications avec les rebelles, soit par des insinuations pour engager les sujets de sa majesté à y entrer. On prend tous les moyens possibles pour empêcher qu'on n'apporte de terre aux insurgés les provisions dont ils ont besoin. Un matelot a dit à ce sujet que s'ils ne pouvoient s'en procurer d'Angleterre, ils en trouveroient en Irlande. Au reste, on a brûlé à bord d'un vaisseau en insurrection la proclamation du roi & l'effigie de M. Pitt.

Les nouvelles d'Irlande sont encore plus alarmantes. Le parti insurgé augmente chaque jour & devient plus menaçant. Il y a de fréquentes escarmouches entre des corps armés de ce parti & des détachemens de la troupe de ligne ou des milices du pays. Dans quelques comtés, les habitans les moins disposés à la révolte, prennent le

parti de prêter le serment d'obéissance aux *Irlandais Unis*, & de prendre des cartes de sûreté. On écrit que le même esprit d'insubordination a gagné la flotte. L'amiral Kingsmill, & que les matelots en ont renvoyé à terre tous les officiers.

On a célébré hier, avec les solennités ordinaires, le anniversaire de la naissance du roi, au bruit du canon au son des cloches. Il y a eu le matin gala à la cour & le soir un bal, où assistèrent LL. MM. & toute la famille. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que sur plusieurs vaisseaux insurgés de Sheerness & du Nore la fête de la naissance du roi a été célébrée aussi au bruit de plusieurs décharges de canon, avec tous les pavillons flottans, comme il se pratique dans de semblables circonstances.

Au milieu de nos craintes & de nos troubles, les fonds se soutiennent. Aujourd'hui les trois pour cent consolides sont à 49 $\frac{3}{4}$, & le nouvel emprunt de 18 millions à 100 pour cent de prime.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 18 prairial.

L'armée de Sambre & Meuse se retirant du Hainaut pour venir prendre des positions sur les derrières de plusieurs corps d'infanterie & de cavalerie ont passé les états du landgrave de Hesse-Cassel & dans la ligne de neutralité ; des officiers hessois, commandans de postes ayant protesté contre ces passages, cela n'a point empêché un régiment de dragons de traverser Cassel le soir à la main. Ces faits, annoncés depuis quelques jours, les nouvelles d'Allemagne, nous avoient paru exagérées, c'est pourquoi nous avions tardé d'en parler, ne pouvant pas croire que des troupes françaises allassent insulter un allié jusques dans ses états.

Le gouvernement français étant assuré aujourd'hui de la possession de la Belgique & du pays de Liege, il se fait fortement question de fortifier les places qui bordent la Meuse entre Maëstricht & Givet, toute cette partie étant sans défense. Pour cet effet, l'on a examiné les travaux qu'il faudroit entreprendre à la citadelle de Liege, à la ville de Huy & à celle de Namur, pour les mettre sur un pied respectable. Par un aperçu général, on a calculé qu'il ne faudroit pas moins de 40 à 50 millions de livres pour remplir ce projet : on assure que cette somme sera prise sur les biens du clergé. L'autre partie de la frontière est parfaitement couverte par la forteresse de Luxembourg, la plus forte place de l'Europe après Gibraltar.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE.

D'Angers, le 15 prairial.

Un événement terrible, & depuis long-tems sans exemple, vient d'arriver à une des mines de Chauffour entre Chalonnès & Rochefort, près Angers.

Le 11 de ce mois, vers les 11 heures du matin, il se fit une explosion dans l'intérieur de la mine, avec tant de force & d'action, qu'elle a ébranlé tous les travaux, brisé les portes des galeries, opéré un éboulement considérable de terres, & jetté un enfant de 15 ans à plus de trente toises. Dix ouvriers & un des propriétaires, citoyen Odée, s'y sont trouvés renfermés à près de cent pieds de profondeur. En vain ils ont essayé de grimper dans un des puits, toute sortie leur étoit interdite par

l'éboulement : on les a encore entendu crier pendant quelque tems. Tous les habitans du lieu se sont empressés de travailler à l'enlèvement des terres, malgré l'odeur fétide que l'explosion avoit laissée. Après plus de quinze heures du travail le plus pénible, on est parvenu à débalayer les terres, mais il n'étoit plus tems ; dix hommes ont été trouvés morts ; un seul restoit encore à découvrir. Il paroît qu'ils ont été étouffés, car aucun n'a été trouvé sous les terres, ni avec de fortes contusions : quelques-uns ont été grillés ; d'autres avoient la figure & les cheveux entierement noircis. L'enfant n'a dû sa vie qu'à la violence du coup qui l'a transporté.

Il seroit difficile de peindre la désolation de ce village. Presque tous les habitans ont à regretter leurs parens ou leurs amis. Malheureusement des onze individus, six sont perçus de famille, & laissent leurs femmes & leurs enfans dans la plus déplorable misère, sans aucune ressource.

De Paris, le 22 prairial.

Les parisiens & les étrangers sont maintenant débarrassés d'une formalité qui subsistoit avec plus ou moins de sévérité depuis le commencement de la révolution. L'entrée & la sortie de Paris sont absolument libres pour les personnes & les choses ; on n'est plus tenu d'exhiber sa carte aux barrières. L'état-major de la place vient de faire mettre à l'ordre cette consigne.

Il est certain que, suivant les dernières nouvelles d'Allemagne, M. de la Fayette & ses compagnons d'infortune n'étoient pas encore mis en liberté : mais nous croyons pouvoir assurer que dans ce moment le général Buonaparte, autorisé par un arrêté formel du directoire, a dû faire une nouvelle démarche auprès de la cour de Vienne pour obtenir le prompt elargissement des Français détenus à Olmutz.

Il existe dans les différens présides d'Afrique, des prisonniers français qui y ont été envoyés à l'occasion d'une prétendue révolte excitée à Barcelone durant la guerre. Le citoyen Pérignon ayant recueilli les faits & s'étant assuré que la révolte de Barcelone n'étoit qu'un mensonge répandu par les émigrés, afin d'excuser le massacre qu'ils avoient fait de 125 français désarmés, a passé une note générale pour demander la mise en liberté de tous les français détenus aux présides, & le degagement de ceux d'entre eux que l'on a forcés à s'enrôler au service d'Espagne.

(Extrait du Rédacteur).

Les extrémités se touchent.

Un homme qui ressemble à l'immense majorité de ses concitoyens, un ami de la paix intérieure & extérieure, un ennemi déclaré de toute secousse, de toute révolution, me monroit l'autre jour dans un café deux hommes qui avoient l'air de s'entendre parfaitement. Ils censuroient les loix actuelles, la constitution, le gouvernement ; ils déprécioient la conduite de nos généraux, blâmoient le choix que nos deux conseils viennent de faire de Barthelemi, plaignoient le malheur du peuple, prédisoient avec complaisance que la paix ne seroit pas solide, que nos finances ne se rétabliroient point, que rien n'iroit, que le mécontentement seroit général, & qu'enfin toute la France soulevée s'affranchiroit de la tyrannie qui l'opprime. Concevez-vous, me dit-il, le délire de ces contre-révolutionnaires ? Ils paroissent oublier le regne

de la terreur, les tourmens qu'ils ont soufferts, les angoisses qu'ils ont éprouvées ; ils ne peuvent supporter le calme dont nous jouissons, & , tourmentés par les regrets chimériques du passé, ils espèrent retrouver encore leurs antiques illusions ; & pour suivre cette chimère, ils s'engageroient follement à remonter le fleuve de sang que nous avons descendu. Ce ne sont point, lui répondis-je, deux partisans de l'ancien régime ; je crois plutôt que ce sont deux jacobins qui regrettent le regne de l'anarchie, le tems du pillage, la constitution de 93. L'ordre & la justice sont ce qu'ils craignent le plus ; le moindre mécontentement, le plus léger indice de désordre ramène leur feroce espoir, & ils se flattent qu'ils pourront ressaisir leur funeste puissance. Mon homme persista à soutenir que les deux frondeurs étoient deux contre-révolutionnaires ; moi je soutins toujours que c'étoit deux freres & amis ; mais peu de momens après mes doutes furent éclaircis. Quelques mots échappés à l'un d'eux sur l'utilité des sociétés populaires, & à l'autre sur la nécessité de rétablir un culte dominant, mirent bientôt fin à l'accord qui avoit jusques-là paru régner entre eux. Ils se quittèrent en se lançant des regards pleins de fureur ; & nous vîmes, mon ami & moi, que ces deux mécontents étoient, l'un partisan de la constitution de 93, & l'autre un ardent zélé du royalisme absolu. Ce qui nous démontre qu'en révolution les deux extrêmes souvent se touchent & se ressemblent plus qu'on ne le pense. X. X.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen BARBÉ-MARBOIS.

Séance du 21 prairial.

Le conseil reçoit & approuve une résolution du 18 prairial, qui porte que la trésorerie nationale mettra à la disposition de la commission des inspecteurs du conseil des cinq-cents la somme de 30 mille francs, pour l'achèvement des travaux de la nouvelle salle des cinq cents.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution du 5 floréal, concernant les dépenses de la trésorerie nationale pour l'an 5.

Dupont (de Nemours) avoit proposé d'annuler cette résolution, parce que, sujette aux trois lectures, elle n'étoit pas conçue dans les mêmes termes qu'elle l'étoit lorsqu'elle fut lue la première fois au conseil des cinq cents.

Laussat combat cette proposition. Il ne discute pas la résolution quant au fonds, parce que la constitution porte que si le conseil des anciens annule une résolution, il ne doit pas s'occuper du fonds. Il ne traite donc que la proposition faite d'annuler la résolution. Selon lui, une résolution sujette aux trois lectures ne doit pas être annulée, parce qu'à la troisième lecture elle n'est pas conçue dans les mêmes termes qu'à la première. En effet, la constitution ne porte pas qu'une résolution sera sujette aux trois lectures, mais bien que la proposition d'une loi sera sujette aux trois lectures. Il propose donc de passer à l'ordre du jour sur la proposition d'annuler, sauf à discuter la résolution quant au fonds.

Le conseil ajourne la discussion au fond.

Himbert répond aux objections qu'on avoit faites contre la résolution du 25 pluviôse, relative à la libre circulation des grains. — Le conseil l'approuve.

Par le rapport de Baudin, le conseil approuve une résolution du 17 prairial, qui valide les élections du département du Golo.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PICHÉRU.

Séance du 22 prairial.

Des citoyens détenus à Rochefort, comme complices de Brouet, se plaignent de ce qu'on ne les met pas en jugement; leur pétition est renvoyée à une commission.

Le conseil renvoie à une autre commission, un mémoire justificatif que lui adresse le général Rigaud.

Une commune réclame contre la vente de son presbytère; on demande à cette occasion, que la commission chargée d'examiner si les presbytères doivent être vendus, fassent incessamment son rapport. Garner (de Saintes) pense que, pour ne pas alarmer les acquéreurs de domaines nationaux, ce rapport ne devra avoir pour objet, que les presbytères non encore aliénés.

Le tout est renvoyé à la commission.

Dans une des dernières séances, Bonaventure avait présenté des réflexions sur le peu de marchés qui se font en inscriptions, & il se fondeoit sur le petit nombre de transferts de cette sorte de papiers; aujourd'hui Tarbé dit qu'il a vérifié à la trésorerie qu'il y a eu en nivôse 844 transferts d'inscriptions; 978 en pluviôse; 1081 en ventôse; 1860 en germinal, & 2875 en prairial: Bonaventure prétend que ce calcul vient à l'appui de son opinion, puisque ce n'est là que le vingtième, tout au plus, des marchés qui se concluent.

Le conseil ordonne l'impression du discours de Tarbé.

Sur la proposition de Rouzet, il étend au deuxième semestre de l'an 5^e, la loi du 2 vendémiaire sur les pensions non liquidées.

Aubry présente à la discussion le projet tendant à augmenter la garde du corps législatif d'une compagnie de canoniers & d'un escadron de cavalerie.

Eschasseriaux & Tulot regardent ce projet comme contraire à la constitution; le premier demande quels nouveaux dangers menacent le corps législatif, & pourquoi ce surcroît de précaution, après le zèle & l'activité de la garde actuelle. Le Normand répond que c'est une garantie de plus pour les législateurs.

On propose d'imprimer ces discours; on demande d'un autre côté l'ordre du jour.

Jourdan s'y oppose; il dit que la question est importante, & demande la parole si on n'imprime pas les discours.

Il faut les imprimer tous, dit Philippes-Delleville. C'est l'objet de ma demande, répond Jourdan.

Thibaudeau est d'avis que cette espèce de transaction n'est pas convenable, & qu'il faut consulter le conseil sur chaque discours.

Il n'y a pas là de transaction, dit Delleville; mais on n'aura que la moitié de la vérité, si on n'imprime pas le pour & le contre.

Le conseil, consulté successivement sur chaque discours, arrête qu'ils seront tous imprimés, & ajourne la discussion.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 22 prairial.

Lebrun, au nom d'une commission, propose d'approuver la résolution du 15 prairial, qui rapporte la loi du 5 pluviôse, au 4, qui avoit autorisé le directoire à envoyer des agens à Saint-Domingue.

Crenzé-Latouche demande l'ajournement, d'abord parce que la résolution est inutile en ce que le terme prescrite par la loi qu'elle rapporte est échu & qu'une partie des mesures qu'elle contient ont été prises d'avance par le directoire; & en second lieu qu'il est une disposition d'exécution difficile, pour ne pas dire impossible, ce qui ordonne que le directoire fera part des mesures qu'il aura prises pour rétablir la tranquillité à St-Domingue. Ces mesures sont de nature à rester secrètes, & ne peuvent point être communiquées au corps législatif. Crenzé-Latouche demande l'ajournement.

Après trois épreuves sur l'ajournement, le conseil renvoie à demain.

Sur le rapport de Muraire, le conseil approuve une résolution du 19 prairial, qui ordonne la radiation du citoyen Grégoire de Rumare de la liste des émigrés.

Paradis fait un rapport sur la résolution relative à la maison de Castres contre celle des Filles-Dieu: il en propose le rejet, parce que l'estimation de la maison de Filles-Dieu est double de celle de la maison de Castres, ce qui fait qu'entre elles il ne peut exister d'échange justifié. D'ailleurs, la maison des Filles-Dieu est consacrée à l'éducation gratuite de 500 jeunes élèves. Si la résolution est adoptée, cet établissement important seroit détruit. La commission a pensé que cette seule considération devoit faire rejeter la résolution, quand même la première n'en seroit pas. — Le conseil ajourne.

Delacoste propose d'approuver la résolution du 30 germinal, qui fixe la manière de former le tableau de la dépréciation du papier-monnaie — Ajournement.

Bourse du 23 prairial.

Amsterdam.... 60 $\frac{3}{8}$, 61 $\frac{5}{8}$.	Lond. 25 l. 2 s. $\frac{1}{2}$, 24 l. 15 s.
Idem courant... 58 $\frac{3}{4}$, 59 $\frac{3}{4}$.	Inscrip. 331, 321. 10 s., 15 s.
Hamb. 187, 185.	5 s.
Madrid.... 11 l. 13 s. 9 d.	Bon $\frac{3}{4}$. 20 l. 10 s., 19 l. 15 s.
Mad. effect. 13 l. 17 s. $\frac{1}{2}$, 15 s.	5 s., 7 s. $\frac{1}{2}$.
Cadix. 11 l. 13 s. 9 d., 15 s.	Bon $\frac{1}{4}$, 25 l.
Cad. effect. 13 l. 15 s.	Or fin. 102 l. 10 s.
Gènes. 92 $\frac{1}{2}$, 91 $\frac{1}{2}$.	Ling. d'arg. 50 l. 10 s.
Livourne. 101, 100.	Piastre. 5 l. 4 s.
Bâle. 1 $\frac{1}{2}$, 4 $\frac{1}{2}$.	Quadruple. 79 l. 7 s.
Lyon. $\frac{3}{4}$ à 10 j.	Ducat d'Hol. 11 l. 6 s.
Marseille... $\frac{1}{2}$ perte à 10 j.	Souverain. 33 l. 15 s.
Bordeaux... $\frac{1}{2}$ perte à 10 j.	Guinée. 25 l. 2 s.
Lausanne. 1 $\frac{1}{4}$, 4 $\frac{1}{4}$.	

Espirit $\frac{3}{8}$, 395 à 400 l. — Eau-de-vie 22 deg., 280 à 350 l. — Huile d'olive, 1 l. 4 s., 5 s. — Café Martinique, 1 l. 19 s. 2 l. — Idem St-Domingue, 1 l. 16 s., 17 s. — Sacre d'Harbourg, 2 l. 3 s., 4 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 2 s. — Sucre de Marseille, 16 s. $\frac{1}{2}$. — Chandelle, 13 s.